

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)
de Monsieur HUCHOT et Madame VILLEMEJEANNE, Conseillers
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteure publique
Madame JUNON, Greffière

11 heures 15

01)	DOSSIER N° 2500294	RAPPORTEURE: Madame Pauline VILLEMEJEANNE
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour vie privée et familiale assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF de 3 mois pour une ressortissante Marocaine.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame x	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
02)	DOSSIER N° 2500297	RAPPORTEURE: Madame Pauline VILLEMEJEANNE
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour en tant qu'ascendante de Français assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF de 3 mois pour une ressortissant Brésilienne.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame x	Maître LAFORET Amélie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
03)	DOSSIER N° 2501144	RAPPORTEURE: Madame Pauline VILLEMEJEANNE
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant OQTF sans délai assortie d'une IRTF de 2 ans et d'une assignation à résidence d'un an renouvelable dans la commune de Perpignan pour un ressortissant Algérien.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	Maître CHNINIF Abderahim (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	

11 heures 15

04)	DOSSIER N° 2502581	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour conjoint de français et parent d'enfant français à un ressortissant Algérien	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
05)	DOSSIER N° 2503102	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour en qualité d'étudiant assorti d'une OQTF avec délai et d'une IRTF de 3 mois pour un ressortissant Algérien.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	Maître BONOMO FAY Cyrielle (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
06)	DOSSIER N° 2503105	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant OQTF sans délai assorti d'une IRTF de 2 ans et d'une assignation a résidence pour une période d'un an dans la commune de Perpignan pour un ressortissant Algérien.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	M. x	Maître PACARIN Alexis (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	
07)	DOSSIER N° 2502059	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de séjour conjoint de français et OQTF à un ressortissant Algérien	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur x	Maître BADJI-OUALI Chreifa (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

11 heures 15

08)	DOSSIER N° 2502069	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire Annulation de lma décision portant refus de séjour conjoint de français et OQTF à un ressortissant Russe		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
09)	DOSSIER N° 2502551	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de titre de séjour état de santé et OQTF à un ressortissant Algérien		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
10)	DOSSIER N° 2500845	RAPPORTEURE: Madame Fabienne CORNELOUP
Titre de l'affaire Annulation de la déciosion portant OQTF dans le délai de 30 jours assortie d' une IRTF de 12 mois à une ressortissante Togolaise		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame x	Maître BERRY Laetitia (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	

11 heures 15

11)	DOSSIER N° 2403752	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
-----	--------------------	-------------------------------------

Titre de l'affaire Annulation de la décision du 04/03/2024 portant refus d'un regroupement familial

	Nom des parties
Demandeur	Monsieur x
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Représentants des parties
Maître BAZIN Judith (Cour)

Arrêté le 18/11/2025
Le président du tribunal